

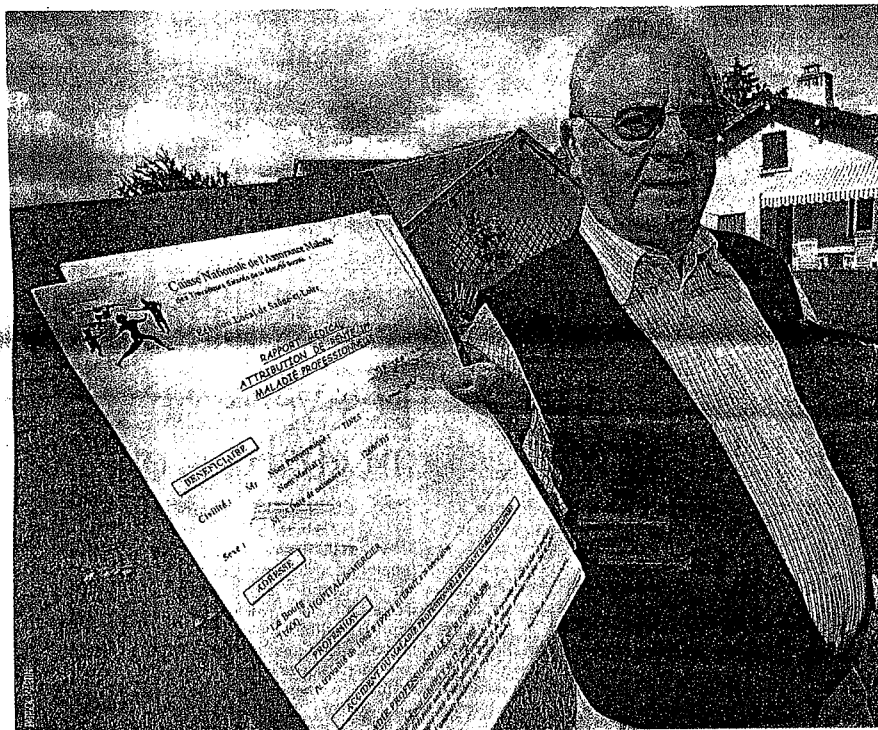
Malades de l'amiante: les fronts se cimentent

REPORTAGE

Point commun entre Payerne et sa jumelle de Paray-le-Monial: l'usine Eternit, dont l'amiante a causé de nombreux cancers.

Ce week-end, plusieurs victimes françaises feront le voyage en terre vaudoise pour exposer leur lutte à leurs homologues suisses. **LIRE EN PAGE 21**

Michel Tinès, un ancien d'Eternit, est l'une des 400 victimes recensées en Bourgogne par le Comité amiante prévenir et réparer.



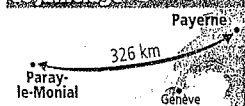
24 Vaud & Rég. La C.

Amiante d'Eternit: Payerne tousse, Paray la française succombe

« REPORTAGE

Les victimes de Paray-le-Monial (Bourgogne) viennent ce week-end à la rencontre de leurs homologues broyards.

Le jumelage



Paray-le-Monial, Saône-et-Loire, 10 000 habitants. Une basilique romane, des ruelles désertes qui s'emplit de touristes par intermittence, des nonnes qui se fauillent le long des façades moyenâgeuses. A quelques kilomètres de la ville, sur le site de Vitry-en-Charollais, d'immenses cuves blanches surplombent les grands arbres qui bordent le canal. En leur sein coule le fibrociment fabriqué par l'une des quatre usines Eternit de France, qui a utilisé de l'amiante durant presque soixante ans.

Régulièrement, les anciens employés de l'entreprise « retrouvent les copains » au cimetière, sans surprise. Ils assistent à l'enterrement de l'un des leurs, rongé par les fibres du poison cancérigène. « Plus de la moitié des anciens travailleurs sont touchés », estime Jean-François Borde, solide moustachu « pas malade » et vice-président du CAPER Bourgogne (Comité amiante prévenir et réparer). Depuis sa création il y a dix ans, le comité comptabilise 167 décès.

Primes à la Saint-Joseph

Dans les maisons aux intérieurs pimpants, avec sur les murs les photos des petits-enfants et l'immense horloge dont le tic-tac résonne comme un glas, la même angoisse. Une toux, une pleurésie, une insuffisance respiratoire. De ceux-là, les autres disent qu'ils sont « pris », que « ça a commencé ». Et puis, il y a le pire des augures, lorsque l'on part « se faire pomper ». « Le médecin enlève l'eau et met du talc entre la plèvre et le poulmon. C'est le mésothéliome (n.d.l.r.: tumeur de l'enveloppe du poulmon) qui arrive », explique Odette Alloin.

Comme d'autres, son mari Henri, 68 ans et le regard épuisé par la chimiothérapie, a commencé à travailler « à l'Eternit » dans les années soixante, manipulant l'amiante à mains nues. C'était l'époque où les hommes revenaient de la guerre d'Algérie. L'usine était « la meilleure du coin ». « On recevait des indemnités pour les transports, des jouets pour les enfants à Noël, une prime à la Saint-Joseph (n.d.l.r.: le prénom du fondateur, Joseph Cuvelier) », explique Michel Tinès, autre victime d'un mésothéliome.

Henri est licencié en 1984, Mi-



VICTIMES Les membres du CAPER Bourgogne (Comité amiante prévenir et réparer, 350 cotsants) sont pour la plupart d'anciens employés de l'usine. Après avoir fait reconnaître leur pathologie par la Sécurité sociale, les malades intendent en général une « action en faute inexcusable de l'employeur » contre Eternit, afin de réparer les préjudices.

chel en 1990 - officiellement pour des raisons économiques. Avec l'avènement du plastique, l'usine chômait partiellement depuis longtemps. Mais les membres du CAPER en sont persuadés: « Ils ont viré d'abord ceux qui avaient des problèmes de santé. Ils leur faisaient passer des radios, sans nous transmettre les résultats », explique Odette.

Il y a quelques années, un ingénieur de sécurité a été condamné à une peine avec sursis pour avoir falsifié des fiches sur les ouvriers. Récemment, Odette l'a vu à la messe. « Tous les jours, je croise d'anciens cadres d'Eternit. Ils racontent les murs. » Car celle qui est dorénavant « l'infirmière » de son

mari sait que les employés ont été victimes de la logique économique. « Depuis 1980, nous travaillions à la recherche d'un produit pour remplacer l'amiante. Mais cela coûtait cher, ils ont attendu le dernier moment (n.d.l.r.: l'interdiction du minéral dans l'Hexagone en 1997) pour changer », note Michel Tinès.

Veuve d'un ancien employé, Aline Gourbeyre se souvient. C'était en 1968. Comme beaucoup de foyers ouvriers, ils venaient d'acquérir la tôle. Elle est tombée sur ce reportage montrant une usine Eternit dans le Nord, dont les travailleurs souffraient de maladies. « J'ai raconté à mon mari. Il m'a dit: « Si c'était aussi mauvais, ils ne nous laisseraient pas tra-

vailler. » Son époux est décédé à l'âge de 65 ans. Une mort « douce », selon Aline: son cœur a lâché, suite à une insuffisance respiratoire. Le mésothéliome n'a pas eu le temps de se développer.

«Ce sont des assassins»

Resseignent-ils de la haine? Peut-être. « Ce sont des assassins », lâche Henri Degrange, dont la femme a succombé après avoir nettoyé durant des années ses bleus de travail recouverts de fibres cancérogènes. « Ils nous ont fait vivre, mais combien en ont-ils fait mourir? » demande René Knepper, vice-président du CAPER. En face, pas de réponse: la direction d'Eternit France ne communique plus sur le

thème de l'amiante. De retour sur le site de « l'usine de la mort », René Knepper montre des déchets amiantés abandonnés aux abords de la forêt. « Le fermier en face est décédé d'un cancer du poulmon. On pense que c'était à cause des poussières », explique-t-il avec son accent bourguignon aux « r » légèrement roulés. Derrière ses murs gris, l'usine semble fonctionner au ralenti. Odette Alloin fait un signe de la tête en direction du bâtiment. « Ce sont des petits jeunes qui travaillent ici à présent. Certains d'entre eux ont vu leur père mourir de l'amiante. »

TEXTES: CAMILLE KRAFFT
PHOTOS: PATRICK MARTIN
PARAY-LE-MONIAL



Michel Tinès, malade, a attaqué Eternit France pour « faute inexcusable ».



Aline Gourbeyre est veuve d'un ex-employé d'Eternit à Paray-le-Monial.

Hécatombe à venir ou sécurité payante à Payerne?

Le directeur général d'Eternit Suisse Anders Holte a beau clamer son indépendance par rapport aux usines françaises (24 heures du 24 mai), les faits sont là: en 1985, la ville de Payerne se jumelait avec celle de Paray-le-Monial, après que des premiers contacts eurent été établis par la direction d'Eternit, implantée dans les deux cités.

Or, à Payerne, seuls trois cas de maladie professionnelle ont été reconnus à ce jour, et trois demandes ont été rejetées par la Suva (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident). De son côté, le CAPER (Comité amiante prévenir et réparer) Bourgogne dénombre 400 dossiers de malades - indemnisés ou en cours, toutes pathologies confondues - dont la grande majorité a travaillé à l'usine de Vitry-en-Charollais. Comment expliquer ce fossé?

La différence entre le nombre d'employés (dont beaucoup d'immigrés rentrés au pays) est importante: 180 collaborateurs dans les années 1970 à Payerne, contre 1200 employés dans les « grandes années » à Paray. Mais d'autres facteurs entrent en compte. La législation française reconnaît les maladies liées à l'amiante de manière plus systématique. Les victimes peuvent tenter une « action en faute inexcusable de l'employeur », afin de majorer leur rente et toucher des indemnités. Pour les personnes exposées sans être salariées, il existe un Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, financé par l'Etat et la Sécurité sociale.

Toutefois, selon la Caova (Comité romand d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante), de nombreuses maladies professionnelles n'ont pas été identifiées comme

telles à Payerne. Le temps de latence des maladies de l'amiante étant très long, le comité pense que la plupart des victimes sont à venir. « L'usine de Payerne a été fondée vingt ans après celle de Paray », rappelle François Iselin, expert technique. Un argument repris par Henri Malhis, porte-parole de la Suva, pour émettre l'hypothèse d'une sécurité accrue à Payerne: « La Suisse a toujours eu une longueur d'avance sur l'Europe concernant les normes d'exposition (VME), ce qui a certainement eu une influence sur la protection individuelle des travailleurs et les processus de travail. »

C. K.

Assemblée avec les « Eternit's » de Payerne, Paray-le-Monial et Gaillac (France). Ce soir et demain, salle de la paroisse catholique de Payerne. Rens: 021 784 48 35. www.caova.ch